

ESAT PEP GIENNOIS Les Saponaires

Bilan d'activité 2015

Préambule :

Présentation de l'Établissement et Service d'Aide par le Travail

Géré par l'AD PEP 45, l'ESAT PEP Giennois « les Saponaires » existe depuis octobre 1988. Il est constitué de deux sites : Dampierre avec l'activité horticole, jardin espace vert et les prestations de service, et Gien avec une activité blanchisserie. L'activité de sous-traitance est intégrée dans une entreprise automobile Briaraise.

- Faits marquants 2015 :

- Au cours de l'année 2015, l'établissement a mis en place les groupes de travail pour de réécriture du projet d'établissement.
- La direction a initié la mise à jour du règlement de fonctionnement et du livret d'accueil.
- L'arrivée de la nouvelle psychologue, Caroline HELIX s'est concrétisée en novembre 2015 suite au départ d'Ulrich WAGNER en aout 2015.
- L'activité blanchisserie s'est engagée dans la démarche RABC, avec comme première étape une formation dispensée le 2 et 3 décembre 2015 pour le 1^{er} groupe : 8 travailleurs, 1 agent de service interne et une monitrice.
- L'activité conditionnement a accueilli une deuxième équipe dite « renfort » à raison de 2 jours par semaine sur le site de Briare.
- Le redéploiement des activités entre l'ESAT et l'EA s'est concrétisé sur cette année 2015 avec le transfert de l'activité maraichage vers l'Entreprise Adaptée au 01 janvier 2015.

- Éléments du projet d'établissement

Dans le cadre du plan d'action qualité, l'établissement s'est engagé prioritairement les actions suivantes :

- Formation 2015 : 10 travailleurs de l'ESAT accompagnés par 4 moniteurs d'atelier ont participé à la formation sécurité incendie en novembre 2015.
- Poursuite de l'engagement dans le dispositif « différent et compétent » avec notamment la formation de la chef de service.
- Amélioration de la prise en charge des travailleurs à temps partiels
- Amélioration des conditions d'accompagnement des travailleurs dans le cadre de leur participation aux CVS
- Accompagnement des professionnels par une formation « accompagnement au quotidien des travailleurs handicapés » leur permettant d'appréhender au mieux l'évolution des publics accueillis.

I- Action auprès des usagers

1 .Les effectifs des travailleurs au 31/12/2015

Places	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1-Autorisées	64	64	64	64	64	64	64
2-Réalisées ETP	57,76	62,56	62,06	64,54	63,27	64.07	61.78
3-nombre de contrats	67	70	71	71	68	70	70

2 .Mouvement des travailleurs

Sexe	31/12/2014	Entrants	Sortants	Sortie tps partiel	31/12/2015
Hommes	1	2	1	1	/
Femmes	2	1	2	4	/
Total	70	3	3	6	70
ETP	64.07	3	3	2.286	61.78

19 usagers travaillent à temps partiel, ce qui représente **27.14 %** de l'effectif. Cette situation est en constante progression avec 5 nouvelles demandes qui se sont concrétisées en 2015. Elle est la conséquence du vieillissement des travailleurs, de leur fatigabilité et de la pénibilité des activités.

3 .L'âge moyen :

	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans et plus	Total
Hommes	11	8	18	2	39
Femmes	8	6	14	3	31
Total	19	14	32	5	70
%	27,14%	20%	45,72%	7,14%	100%

L'âge moyen des usagers est stable : 38.8 ans.

4 .Le type de Handicap :

La prédominance de la déficience intellectuelle demeure pour la majorité de l'effectif. Cependant nous observons un changement dans le profil des personnes accueillies, nous accompagnons de plus en plus de personnes porteuses de handicap psychique et ou relevant de la psychiatrie, ce qui tend à modifier l'accompagnement proposé et les réponses à apporter.

Le vieillissement des usagers est une donnée supplémentaire dans l'approche du handicap. 52.86 % de l'effectif de l'ESAT à plus de 40 ans, certain d'entre eux sont présents depuis l'ouverture de l'établissement. Cette donnée est systématiquement prise en compte dans le projet d'accompagnement pour concilier au mieux la prise en charge proposée et les capacités évolutives de la personne.

5 .Le type d'hébergement :

	Foyer d'hébergement	Logement autonome	Total
Hommes	15	24	39
Femmes	14	17	31
Total	29	41	70

Les chiffres sont identiques à ceux de l'année dernière.

6 .Mesure de protection

44 travailleurs bénéficient d'une mesure de protection, ce qui représente 62,85% pour un effectif accueilli de 70 personnes.

- 1 personne sous MASP (Mesure d'accompagnement social personnalisé)
- 27 personnes sous mesure de curatelle (simple ou renforcée)
- 16 personnes sous mesure de tutelle.

II- Actions de soutien

L'ESAT *propose des activités de soutien professionnel* qui permettent :

- d'adapter le travail à la personne accueillie et valoriser son activité professionnelle
- de favoriser toutes les actions facilitant la mise au travail (apprentissage des gestes professionnels, respect des règles de sécurité, prévention des accidents du travail)
- Favoriser une plus grande autonomie professionnelle

Ainsi en 2015, plusieurs formations professionnelles ont été mises en place parallèlement à l'accompagnement proposé quotidiennement aux usagers, à savoir :

Activités concernées	Intitulé de la formation	Nombre d'usagers concernés	Durée de la formation	Cible
Maraichage/horticulture/JEV	Sensibilisation gestes et postures	26 usagers – 6 moniteurs	2h30	Prévention sécurité
JEV	Sensibilisation au bruit	12 usagers – 3 moniteurs	2h	Prévention sécurité
JEV	Conduite autoportées	6 usagers – 1 moniteur	1 journée	Développement des compétences / maintien des acquis
Blanchisserie	Démarche RABC	8 usagers – 1 agent de service – 1 monitrice	2 jours	Développement des compétences
JEV	Entretien des arbustes et taille de haies	6 usagers – 1 moniteur	2 jours	Développement des compétences / maintien des acquis
Encadrement	Accompagnement au quotidien des travailleurs ESAT	11 moniteurs	2 jours	Développement des compétences / maintien des acquis
Encadrement	Formation initiale SST	6 membres du personnel	1 journée	Prévention sécurité
Encadrement	Recyclage SST	8 membres du personnel	3h	Prévention sécurité

o L'ESAT a également comme mission de *favoriser l'épanouissement personnel et l'intégration sociale et professionnelle*:

L'établissement propose des activités de soutien médico-social et éducatif qui ont été préalablement et conjointement identifiées lors des projets d'accompagnement personnalisé et en lien avec les orientations de l'établissement. Ces activités ont pour objectifs le maintien et le développement de l'autonomie, du bien être et l'implication dans la vie sociale et professionnelle.

Les interventions se déclinent sous forme d'accompagnement individuel et d'actions de formation. Les interventions sont maintenant proposées soit par des professionnels de l'ESAT soit par des organismes de formation ou des partenaires.

Tab. Données quantitatives des actions d'accompagnement et de formation

	Type d'action	Nombre de bénéficiaires concernés en 2015	Rappel des chiffres 2014
Actions d'accompagnement	Accompagnement socio-professionnel	30	29
	Accompagnement psychologique	25	35
Actions de formation et de soutien	Communication	4	4
	Gestions du temps libre	4	5
	Atelier droit des usagers	5	5
	Code de la route	8	6
	Remise à niveaux des savoirs généraux	8	8
Total		84	92

Objectifs par atelier de soutien :

- Code de la route : accéder aux bases du code de la route ; évaluer pour les travailleurs la possibilité d'accéder au BSR et/ou intégrer une formation théorique du code la route dans une auto-école
- Communication : valoriser le travail des usagers à travers la création de documents d'information affiches et flyers pour les ventes magasins, information prestation blanchisserie. Fin 2015, le groupe communication a réalisé la carte de vœux de l'ESAT.
- Droits des usagers : acquérir des connaissances en droit et assumer son rôle de représentant des travailleurs auprès de l'ensemble des usagers..
- Gestion du temps libre : organiser avec un accompagnement adapté les loisirs et les vacances, maintenir et développer des compétences informatiques et savoir gérer son budget. En 2015, les travailleurs ont organisé la sortie des travailleurs qui s'est déroulée le 23 juin 2015.
- Remise à niveaux des savoirs généraux : ce soutien est assuré par un organisme extérieur (FAP), l'objectif est de maintenir et développer les savoirs de bases en lecture, écriture, français, mathématiques.

2. Le Projet d'Accompagnement Personnalisé :

Le PAP de chaque travailleur est élaboré annuellement lors des réunions « projets ». Les participants sont : le travailleur, le moniteur référent, le psychologue, l'éducatrice spécialisée et la chef de service.

En 2015, l'établissement a proposé à l'ensemble des usagers un temps de réunion pour l'élaboration de leur PAP, 57 ont été réalisés. Le motif principal de non réalisation est l'absentéisme des usagers.

Rappel de la procédure :

Les réunions sont préparées préalablement par le « coordinateur » lors d'un entretien avec l'usager.

La prise en compte de la particularité des attentes de chaque usager est ici significative et se retrouve dans le compte rendu de la réunion projet. Les attentes sont précisées sous forme d'objectifs et les réponses se construisent collectivement.

L'impact produit par la participation des usagers aux réunions de projet personnalisé concerne principalement la valorisation de l'expression de l'usager et la prise en compte de ses choix dans les interventions et les actions à programmer.

Echanges plus riches, soutien des professionnels en faveur d'une aide à l'expression des usagers, reformulation, accompagnement dans l'identification des attentes, autant d'améliorations qui créent une dynamique d'expression individuelle et collective.

Cette situation permet de repositionner l'usager au centre des discussions et d'obtenir un consensus lors des prises de décision.

L'appropriation des espaces d'expression permet de constater le dépassement de certaines inhibitions dans la relation à l'autre, la confiance en soi.

3. Les actions d'accompagnement social et médico-social

L'ESAT propose un accompagnement social et médico-social réalisé par l'éducatrice spécialisée et la psychologue. Ainsi au travers de leurs actions, elles ont pour missions de :

↳ Favoriser l'accès à l'autonomie sociale : accompagnement administratif, relais avec les services d'accompagnement....

↳ Favoriser l'accès à la citoyenneté: accès aux activités culturelles, sportives, sociales...

↳ Accompagner la personne dans ses relations avec son environnement professionnel ou personnel

↳ Préparer et accompagner la mobilité professionnelle.

↳ Répondre à une demande de soutien psychologique.

L'accompagnement peut être réalisé de manière individuelle ou collective.

4. Les groupes de paroles :

La réunion a pour objectif :

- D'offrir un lieu et un moment d'expression neutre aux travailleurs sur les difficultés rencontrées sur le lieu de travail (méthodes, moyens, organisations, relation humaine).
- De confronter les problématiques des travailleurs afin de pouvoir échanger sur les différents points de vues et trouver des solutions concrètes afin d'améliorer les conditions de travail.

Les groupes de paroles sont animés conjointement par la psychologue et l'éducatrice spécialisée. Trois réunions par an et par atelier sont proposées aux travailleurs accompagnés du ou des moniteurs de l'activité soit au total 15 sur l'année 2015.

Le compte rendu est rédigé par les animateurs, transmis à la chef de service pour son rangement dans le classeur des comptes-rendus et affiché dans les ateliers.

5. Le Conseil de la Vie sociale

Le CVS est une instance créée par la loi du 2 janvier 2002 pour les établissements du secteur social et médico-social.

L'objectif est de mettre « autour de la table » l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie de l'établissement, en plaçant au cœur du dispositif la personne accueillie, ici le travailleur.

Le CVS regroupe donc les acteurs et c'est ce qui fait sa force et sa richesse : 5 représentants des usagers, 3 représentants des familles, 1 représentant du personnel et 3 représentants de l'association gestionnaire, les deux municipalités Gien et Dampierre en Burly sont également invitées

C'est un lieu privilégié d'échange, de dialogue, de consultation et de résolution des difficultés, dans un champ d'intervention précisé par le texte de loi.

En 2015, 3 CVS ont eu lieu : 20 février, 26 juin et 27 novembre.

6. Les actions de formation

Elles s'inscrivent dans la dynamique de l'établissement :

- Poursuite de la reconnaissance de travailleurs au travers du dispositif « Différent et compétent » avec notamment la formation de la chef de service.
- Poursuite de la formation « remise à niveau des savoirs généraux » : 8 personnes ont participé à cette formation.
- Formation « Incendie » : 10 travailleurs de l'ESAT accompagnés de 4 moniteurs d'atelier ont participé à la formation incendie en novembre 2015.

Des formations citées précédemment ont été mis en place selon les besoins repérés au sein des activités.

7. Coopération et partenariat :

Conventions : Différentes conventions de partenariat ont été signées, notamment avec l'IME et le foyer d'hébergement. Les conventions de partenariats permettent d'engager un dialogue avec les acteurs locaux sur les besoins et les attentes des travailleurs handicapés, sur les processus de formation et sur les pédagogies à adopter.

Le développement des relations avec les acteurs locaux permet une connaissance mutuelle. Les missions de chacun ont été abordées et les enjeux pour les uns et pour les autres ont permis de positionner les bases d'un partenariat. Les conventions et les cahiers des charges signés en attestent.

Coopération : Les chefs de service du foyer d'hébergement et de l'ESAT se rencontrent deux fois par mois afin d'améliorer la prise en charge de l'usager.

Partenariat : L'ESAT ouvre régulièrement ses portes aux IME qui le sollicitent : IME de Gien, IME André NEULAT, IME de VOUZON ou encore aux ESAT LES IRIS, JEAN PINAUD, L'ESSOR, l'ASTAF ...

Accueil de stagiaires :

L'ESAT a également été sollicité pour recevoir des stagiaires :

- L'accueil individuel : 38 stagiaires ont été accueillis suite à des conventions passées avec des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), pôle emploi, les missions locales...
- L'accueil collectif : Nous poursuivons l'accueil des jeunes de l'IME de Gien, sur 2 activités : horticulture et blanchisserie par cycles de 6 à 8 semaines. Il en est de même pour les résidents du Clos Roy en stage collectif tous les mercredis de septembre à mars sur l'activité horticole.
En 2015, nous avons accueilli l'EPMS de Chancepoix en stage collectif sur la blanchisserie.

8. Perspectives 2016

Elles s'appuient sur la continuité des constats apportés par l'évaluation externe.

Il s'agit de poursuivre la promotion de la formation des travailleurs handicapés et de développer les démarches de coopération engagées dans ce projet afin de mutualiser nos moyens et modéliser des actions de formation inter établissement.

Il convient également

- de finaliser les actions de mises à jour des outils de la loi 2002-2, tel que le projet d'établissement, le dispositif « projet d'accompagnement personnalisé » ainsi que le livret d'accueil comme cadre de référence pour l'engagement des actions d'accompagnement.
- de poursuivre les partenariats engagés permettant une meilleure prise en charge des travailleurs.
- de poursuivre le développement de l'accompagnement externe des usagers en stage ou mise à disposition. Une des actions est d'accompagner vers un changement d'ESAT ou le départ vers le milieu ordinaire de travail à la demande des usagers.
- accompagner les salariés dans le cadre de l'analyse de leurs pratiques et l'évolution des publics accueillis.